

FOUCAULT, BOURDIEU ET L'ÉTAT PÉNAL A L'ÈRE NÉOLIBÉRALE *

Loïc Wacquant

University of California, Berkeley

Centre européen de sociologie et de science politique, Paris

Trois ruptures analytiques ont été nécessaires pour diagnostiquer l'invention d'un nouveau gouvernement de l'insécurité sociale mariant une politique assistentielle restrictive de mise au travail (« *workfare* ») à une politique pénale expansive marquée par le déploiement élargi de la prison et de ses appendices (« *prisonfare* »), tel que je l'ai énoncé dans mon livre *Punishing the Poor*, et ainsi rendre compte du tournant punitif des politiques publiques pris par les Etats-Unis et par les autres sociétés avancées engagées sur la voie de la dérégulation économique et de la réduction de la protection sociale dans les dernières décennies du 20^e siècle.¹

La première consiste à échapper au couple conventionnel « crime et châtement », qui continue de paralyser le débat politique et scientifique sur l'incarcération alors même que leur divorce est patent. La seconde rupture commande de penser ensemble politiques sociales et politiques pénales, dans la mesure où ces deux domaines de l'action étatique envers les catégories défavorisées sont désormais informées par une même philosophie behavioriste qui s'appuie sur la dissuasion, la surveillance, la stigmatisation et l'usage de sanctions graduées pour modifier les comportements. Le *welfare* transmué en *workfare* et la prison dépouillée de toute velléité de réinsertion forment désormais un seul et même canevas organisationnel qui enserme une même clientèle prise dans les fissures et les bas-côtés de la ville dualisée. La troisième rupture vise à surmonter l'opposition traditionnelle entre approches matérialistes et approches symboliques, descendues des figures totémiques que sont Karl Marx et Emile Durkheim, de sorte à reconnaître et rassembler dans l'analyse les fonctions instrumentales et les fonctions symboliques de l'appareil pénal.

Un seul et même concept nous a permis d'effectuer ses trois ruptures et d'esquisser l'anatomie de l'État pénal à l'ère du néolibéralisme triomphant : le concept de *champ bureaucratique* élaboré par Pierre Bourdieu (1993). Il est utile de confronter brièvement notre dérivation de la théorie sur l'État de Pierre Bourdieu (1993) avec les thèses classiques de Michel Foucault (1975) sur le châtement dans *Surveiller et punir*.² Cela nous permet de clarifier les implications analytiques de notre modèle du virage sécuritaire dans la gestion des

¹ Ce texte est extrait et adapté du « coda théorique » de mon livre *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity* (Wacquant 2009a). [Nota bene : la version française de ce livre publiée illégalement par Agone en 2004, sans contrat ni bon à tirer, est une version contrefaisantete dont le contenu est nul et non avénu]. L'argument central du livre est développé en quatre étapes : la première partie décrit le déclin et la misère de l'État social américain, conduisant en point d'orgue au remplacement de la protection sociale (*welfare*) par le *workfare* punitif en 1996 ; la deuxième partie retrace les modalités de la croissance et du déploiement de l'État pénal de 1973 à nos jours ; la troisième explique pourquoi et comment cet activisme pénal s'est concentré sur deux cibles privilégiées, le ghetto noir en crise et le délinquant sexuel en vadrouille ; et la quatrième partie suit les déclinaisons récentes de cette nouvelle politique de l'insécurité sociale en Europe occidentale, pour conduire à une critique de la raison sécuritaire et livrer des recommandations pour échapper au piège sécuritaire, ainsi qu'une caractérisation de la forme et des missions propres à l'État néolibéral.

² Foucault a beaucoup écrit sur la prison –un total de 28 textes épars et de statut divers– mais je me limiterai ici aux analyses contenues dans ce seul livre en raison de son statut canonique dans les études sur la déviance et la justice.

populations précarisées dans les sociétés avancées, mais aussi d'ouvrir un dialogue entre Bourdieu et Foucault sur le front de la prison qui appelle des prolongements.

BOURDIEU ET LE RENFORCEMENT DE LA MAIN DROITE DE L'ÉTAT

Dans *La Misère du monde* et une série d'articles qui en sont dérivés, Pierre Bourdieu propose de concevoir l'État non pas comme un ensemble monolithique et coordonné, mais comme un espace fragmenté de forces qui s'affrontent pour définir et distribuer les biens publics, qu'il appelle « champ bureaucratique » (Bourdieu 1993). La constitution de cet espace résulte d'un long processus historique de concentration des différentes espèces de capital qui sont efficaces dans une formation sociale donnée, et en particulier « du capital juridique en tant que forme objectivée et codifiée du capital symbolique » qui permet à l'État de monopoliser la définition officielle des identités et l'administration de la justice (Bourdieu 1993 : 55).

Dans la période contemporaine, le champ bureaucratique est traversé par deux luttes intestines. La première oppose la « haute noblesse d'État », décidée à promouvoir des réformes renforçant la logique de marché, à la « basse noblesse d'État », composée de fonctionnaires d'exécution attachés aux missions traditionnelles de l'administration publique. La seconde lutte oppose ce que Bourdieu nomme la « Main gauche » et la « Main droite » de l'État. La Main gauche, versant féminin du Léviathan, est matérialisée par les ministères dits dépensiers en charge des « fonctions sociales » – l'enseignement, la santé, le logement, la protection sociale et le droit du travail – qui offrent protection et soutien aux populations dépourvues de capital économique et culturel. La Main droite, du côté masculin, est chargée d'appliquer la nouvelle discipline économique au moyen de coupes budgétaires, d'incitations fiscales et de dérégulation économique.

En nous invitant à saisir dans un même cadre conceptuel les différents secteurs de l'État qui affectent les conditions et les chances de vie de la classe populaire, et à discerner que ces secteurs sont enchâssés dans des rapports de coopération antagonistes puisqu'ils s'affrontent pour exercer la prééminence au sein du champ bureaucratique, cette conception nous a aidés à cartographier la transition en cours qui va du traitement social à la gestion pénale de la marginalité urbaine. *Punishing the Poor* comble une lacune dans le modèle de Bourdieu en y insérant la police, la justice et la prison comme faisant partie à part entière de la Main droite de l'État, aux côtés des ministères de l'Economie et du Budget. Il faut ramener les politiques pénales de la périphérie au cœur de notre analyse de la recomposition et du redéploiement des programmes publics visant à contenir les remous associés à la montée de la pauvreté et au creusement des disparités suite à la mise au rebut du contrat social fordiste-keynésien.

Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale, mis en place aux États-Unis et proposé en modèle aux autres pays avancés implique à la fois un glissement de l'aile sociale vers l'aile pénale de l'État (qui se manifeste par la réallocation des budgets et du personnel, et par les changements de priorité dans le registre discursif) et la colonisation du secteur social par la logique panoptique et punitive caractéristique d'une bureaucratie pénale qui a renoncé à l'objectif de réinsertion. Le déplacement de l'activité de l'État du social vers le pénal et la pénalisation insidieuse de la protection sociale participent de la *re-masculinisation de l'État*, en réaction aux bouleversements provoqués dans le champ politique par les mouvements féministes et par l'institutionnalisation de droits sociaux antinomiques à la logique de la marchandisation. La priorité désormais accordée aux devoirs sur les droits, aux sanctions sur le soutien, la rhétorique rigide des « obligations de la citoyenneté » et la réaffirmation martiale de la capacité de l'État à enfermer les « populations à problèmes » (allocataires d'aides sociales et délinquants) dans un rapport hiérarchique de dépendance et d'obéissance envers les managers d'État présentés comme les protecteurs virils de la société contre ses

membres qui tournent mal : toutes ces politiques publiques annoncent et promeuvent la transition de l'État « maternaliste » et protecteur de l'ère fordiste-Keynésienne vers le nouvel État « paternaliste » et autoritaire du néolibéralisme (Young 2005 : 16).

Dans leur célèbre étude *Regulating the Poor*, Frances Fox Piven et Richard Cloward ont forgé un modèle influent pour penser la gestion de la pauvreté dans le capitalisme industriel. Selon ce modèle, l'État élargit ou contracte ses programmes d'aide sociale de manière cyclique en fonction des hauts et des bas de l'économie, de sorte à répondre aux fluctuations du marché du travail et à endiguer les perturbations sociales que la montée du chômage et de la misère génèrent au sein des classes populaires. Les phases d'extension de l'aide sociale servent à « étouffer les désordres civils » qui menacent l'ordre établi, tandis que les phases de restriction visent à « faire respecter la discipline du travail » en repoussant les allocataires vers le marché du travail (Piven et Cloward 1993 : xvi *et passim*). Comme le montre *Punishing the Poor*, si ce modèle paraît adéquat pour rendre compte des évolutions de l'État social durant l'ère fordiste-keynésienne, et notamment pour expliquer les deux moments d'expansion importante du social durant la grande dépression et pendant les années 1960, il s'avère que le développement d'un État néolibéral au cours du dernier quart de siècle rend ce modèle obsolète. Dans la période actuelle, marquée par un marché du travail fortement segmenté, une forte capacité de déplacement des capitaux et des inégalités sociales extrêmes, la fonction de maintien de l'ordre par le social s'atténue nettement pour faire place au déploiement des forces de l'ordre, ainsi qu'à l'action des cours et tribunaux, et à l'incarcération de certaines franges de la population situées dans les fractions les plus démunies de la structure sociale. À la supervision des pauvres par la seule Main gauche de l'État succède une double régulation de la misère par l'action conjointe du *welfare* devenu *workfare* punitif et d'une bureaucratie pénale diligente et belligérante. La dynamique cyclique d'extension et de contraction de l'effort social de l'État fait place à la contraction continue de la protection sociale associée à une expansion incontrôlée du *prisonfare*.³

Leurs racines historiques communes, l'isomorphisme organisationnel et la convergence opératoire des pôles assistantiels et pénitentiels du champ bureaucratique aux États-Unis ont été fortifiés par le fait que les profils sociaux de leurs bénéficiaires sont pratiquement identiques. Les allocataires de l'AFDC (le principal programme d'assistance aux pauvres jusqu'en 1996) et les détenus des maisons d'arrêt sont deux populations qui vivent tout près ou en deçà des 50% du seuil officiel de pauvreté (pour la moitié et les deux-tiers d'entre eux respectivement) ; toutes deux sont, de manière disproportionnée, noire et hispanique (à hauteur de 37% et 18% contre 41% et 19% respectivement en 1998) ; la grande majorité n'a pas terminé sa scolarité secondaire et est affectée de handicaps physiques et mentaux assez sévères pour freiner sa participation au monde du travail (44% des mères bénéficiaires de l'AFDC contre 37% des détenus de maison d'arrêt). Et ces deux populations sont fortement liées entre elles par des rapports de parenté, de mariage et de voisinage ; elles proviennent très majoritairement des mêmes ménages pauvres résidant dans les mêmes quartiers dévastés où elles font face au même horizon fermé, au bas de la structure sociale et ethnique.

En revenant sur la bifurcation historique entre la question sociale et la question

³ Construite par analogie avec la notion expansive de “*welfare*” (programmes d'aide sociale ciblés sur les pauvres dépendants, tendant à les stigmatiser et les discipliner), je désigne par “*prisonfare*” l'ensemble des dispositifs par lequel l'État donne une réponse pénale aux désordres matériels et moraux liés à la diffusion de l'insécurité sociale et de la marginalité urbaine, ainsi que l'imagerie, les discours et les savoirs experts qui se cristallisent autour du déploiement de la police, la justice et la prison et leurs extensions. La pénalisation, la socialisation et la médicalisation sont trois stratégies alternatives de “traitement” des populations et territoires à problèmes. La pénalisation est Penalization joins socialization and medicalization as the three alternative strategies whereby the state can opt to treat undesirable conditions and conducts (Wacquant, 2009a:16-17).

criminelle réalisée à la fin 19^e siècle, la *contention punitive* comme technique de gouvernement de l'approfondissement de la marginalité urbaine a réuni les politiques sociale et pénale à la fin du 20^e siècle. Son déploiement exploite l'anxiété sociale diffuse qui court dans les régions inférieures et intermédiaires de l'espace social, en réaction à la fragmentation du salariat et à la résurgence des inégalités, pour la convertir en animosité populaire à l'égard des bénéficiaires de l'aide sociale et des criminels de rue, présentés comme deux catégories sœurs, de gens en rupture et déshonorables qui sapent l'ordre social par leur morale dissolue et leur comportement déviant, et doivent de ce fait être placés sous une tutelle sévère. Le nouveau gouvernement de la misère inventé par les États-Unis pour imposer la normalisation de l'insécurité sociale donne ainsi une signification nouvelle à la notion de « *poor relief* » : la contention punitive vise non pas à soulager les pauvres mais à soulager des pauvres, en faisant « disparaître » par la contrainte les plus perturbateurs d'entre eux des registres en contraction de l'aide sociale, d'un côté, pour les enfermer dans les donjons en expansion du château carcéral, de l'autre.

FOUCAULT ET LA PERFUSION DU « CARCÉRAL »

Michel Foucault a produit l'analyse la plus influente de l'ascension et du rôle de la prison dans la modernité capitaliste, et il est utile de situer mon argument sur le dense canevas des investigations qu'il a conduit et stimulé. Je m'accorde avec l'auteur de *Surveiller et Punir* quand il propose de concevoir le châtement comme une force protéenne et fertile qui exige qu'on lui accorde une place centrale dans l'étude du pouvoir contemporain (Foucault 1975). Bien que son moyen réside à l'origine dans l'application de la coercition légale, le châtement doit être saisi non pas au travers du prisme étroit et technique de la répression mais par recours à la notion de production. Le déploiement agressif de l'État pénal a en effet généré de nouvelles catégories et de nouveaux discours, de nouveaux corps administratifs et de nouvelles politiques gouvernementales, des types sociaux et des savoirs novateurs tant dans le domaine social que dans le domaine pénal (Wacquant 2008b). Mais c'est ici que mon argument diffère nettement du portrait que Foucault livre de l'émergence et du fonctionnement d'une société punitive et ce, sur quatre points centraux.

Tout d'abord, Foucault s'est mépris en annonçant le recul du pénitencier. Si les dispositifs disciplinaires se sont sans doute diversifiés et diffusés selon un processus métastatique pour tracer leurs réseaux sinueux de contrôle au travers de la société, la prison n'en a pas pour autant sa place historique et « perdu sa *raison d'être* » (Foucault 1975 : 304-305). Au contraire, l'emprisonnement pénal a fait un retour en force fracassant et s'est partout réaffirmé comme l'une des missions centrales du Léviathan au moment même où Foucault et ses adeptes proclamaient son déclin : il y avait moins de 25.000 détenus en France en 1975; il sont aujourd'hui plus de 68.000. Après l'élan disciplinaire fondateur de la fin du seizième siècle, puis sa consolidation au dix-huitième siècle, le tournant du siècle présent constitue le troisième « âge de l'emprisonnement », comme l'avait anticipé le pénaliste Thomas Mathiesen en 1990 (Mathiesen 1990).

Ensuite, quels qu'aient été leurs usages au dix-huitième siècle, les technologies disciplinaires ne se sont pas déployées au sein du système carcéral surdimensionné et surchargé de notre fin de siècle. La classification hiérarchique, l'organisation méticuleuse de l'emploi du temps, la lutte contre l'oisiveté, la surveillance rapprochée et l'enrégimentement des corps : ces techniques de « normalisation » pénale ont été rendues impraticables par le chaos démographique généré par la surpopulation, la rigidité bureaucratique, l'épuisement des ressources et l'indifférence délibérée, voire l'hostilité des autorités pénales à l'égard de la

réinsertion⁴. En lieu et place du dressage censé façonner des « corps dociles et productifs » postulé par Foucault, la prison contemporaine vise à la neutralisation brute, à la rétribution aveugle, et au simple entreposage des corps – par défaut si ce n'est par choix. S'il existe des « ingénieurs de la conscience » et des « orthopédistes de l'individualité », il est certain qu'ils ne sont pas employés par l'administration pénitentiaire (Foucault 1975 : 301).

En troisième lieu, les « dispositifs de normalisation » ancrés dans l'institution carcérale n'ont *pas* été déployés à travers la société à la manière de capillaires irriguant l'ensemble du corps social, bien au contraire. L'extension du filet pénal sous régime néolibéral a été extrêmement discriminant : en dépit d'une hausse spectaculaire de la criminalité d'entreprise (dont attestent le scandale financier des *Savings and Loans* à la fin des années 1980 et l'effondrement d'Enron une décennie plus tard), il n'a pratiquement touché que les habitants des régions les plus basses de l'espace social et physique. Le fait que la sélectivité sociale et ethnoraciale de la prison se soit maintenue, voire renforcée, alors même que le nombre des mises sous les verrous explosaient démontre que la pénalisation n'est pas une logique-maîtresse qui traverse l'ordre social à l'aveugle pour plier et lier ses composantes. Au contraire, c'est une technique biaisée qui procède selon un gradient de classe, d'ethnicité et de lieu et qui opère de sorte à diviser les populations et à différencier des catégories en fonction de conceptions établies de la valeur morale. À l'aube du 21^e siècle, le sous-prolétariat étasunien vit dans une « société punitive », mais ce n'est certainement pas le cas des classes moyennes et supérieures de ce pays. De même, les efforts visant à importer et à adapter à l'Europe les méthodes et les slogans du maintien de l'ordre à l'américaine – tels que la police dite de tolérance zéro, les peines minimales incompressibles et les camps militaires de redressement pour mineurs – ont été ciblés sur les criminels issus des classes populaires et immigrés relégués dans les quartiers mal famés au cœur de la panique sur la « ghettoïsation » qui a traversé le continent lors de la dernière décennie (Wacquant 2009b).

Enfin, la cristallisation d'une *pornographie sécuritaire*, soit l'inflation et l'inflexion accélérées de l'activité pénale conçue, mise en scène et mise en œuvre dans le but principal d'être exhibée sous des formes ritualisées par les autorités – dont le paradigme est donné par la réintroduction à demi-avortée des brigades enchaînées de condamnés en uniformes rayés dans les États du Sud de l'Amérique – suggère que l'annonce de la mort du « spectacle du gibet » est quelque peu prématurée. La « redistribution » de « l'économie du châtiment » (Foucault 1975 : 13) dans la période postfordiste a entraîné, non pas sa disparition de l'espace public, comme le pensait Foucault, mais sa relocalisation institutionnelle, son élaboration symbolique et sa prolifération sociale au-delà de tout ce que l'on pouvait imaginer au moment de la parution de *Surveiller et Punir*.

Au cours du dernier quart passé, c'est toute une galaxie de nouvelles formes culturelles et sociales, en réalité une véritable industrie des représentations des criminels et des agents du maintien de l'ordre, qui a surgi et proliféré. La théâtralisation de la pénalité a migré de l'État vers des média commerciaux et le champ politique *in toto*, et elle s'est étendue depuis la cérémonie finale de la sanction de sorte à englober l'intégralité de la chaîne pénale, en accordant une place privilégiée aux opérations de police dans les quartiers déshérités et aux confrontations judiciaires impliquant des célébrités. La Place de Grève, où le régicide Damiens avait été supplicié, a ainsi été supplantée non pas par le Panopticon mais par la chaîne câblée consacrée aux affaires judiciaires (Court TV) et par la profusion des émissions de « télé-réalité » sur le thème crime et châtiment (*Cops*, 911, *America's Most Wanted*, *American Detective*, *Bounty Hunters*, *Inside Cell Block F*, etc.), sans oublier

⁴ Un tel état de choses est particulièrement évident au sein du plus grand système carcéral du pays, le *California Department of Corrections*, dans lequel une surpopulation grotesque (l'État entasse 170.000 détenus dans 33 prisons conçues pour en abriter 85.000) et des dysfonctionnements bureaucratiques systémiques se conjuguent pour faire de toute prétention à la « réinsertion » une mauvaise blague (Petersilia, 2008).

l'utilisation de la justice criminelle comme matériau privilégié pour la presse quotidienne et les séries télévisées (Law and Order, CSI, Prison Break, etc.). Autant dire que la prison n'a pas « remplacé » le « jeu social des signes de châtiment et de la fête bavarde qui les faisait circuler » (Foucault 1975 : 134). Elle lui sert plutôt désormais de voûte institutionnelle. Partout le guignol sécuritaire est devenu un théâtre civique de premier plan sur la scène duquel les élus caracolent pour dramatiser les normes morales et exhiber leur capacité retrouvée pour l'action décisive, réaffirmant ainsi la pertinence politique du Léviathan au moment même où ils organisent son impuissance face au marché.

L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL ET LA RÉGULATION PUNITIVE DE LA MISÈRE

L'invention de la double régulation des fractions précarisées du prolétariat postindustriel à travers le couplage des politiques sociales et pénales au bas d'une structure de classe polarisée constitue une *innovation structurelle* majeure qui échappe au modèle du traitement social de la pauvreté élaboré par Piven et Cloward (1971) au moment même où le régime fordiste-keynésienne se défaisait. La naissance de ce dispositif institutionnel n'est pas non plus saisie par le concept de « société disciplinaire » de Michel Foucault (1975), ni par la notion de « culture du contrôle » de David Garland (2001): ni l'un ni l'autre ne rendent compte du surgissement imprévu, de la sélectivité socio-ethnique sévère et du cheminement organisationnel particulier, en forme de virage abrupt, pris par les tendances pénales dans les dernières décennies du 20^e siècle. Car la contention punitive de la marginalité urbaine par le mouvement simultané de retrait de la protection sociale et d'extension des filets de la police et de la prison, et leur tricotage en maillage carcéro-assistanciel, n'est pas le produit d'une étape du développement sociétal – qu'il s'agisse de la montée du « biopouvoir » ou de l'avènement de la « modernité tardive » – mais bien, au fond, un exercice de remodelage de l'État (*state crafting*). Elle participe de la redéfinition corrélative du périmètre, des missions et des capacités des autorités publiques sur les fronts économique, social et pénal. Cette reconfiguration a été particulièrement rapide, large et profonde aux États-Unis, mais elle est en cours – ou, en question – dans toutes les sociétés avancées soumises à la pression pratique et idéologique du patron américain.

Retracer les racines et les modalités de l'emballlement stupéfiant de l'Amérique vers l'hyperincarcération ouvre une voie d'accès privilégiée au *sanctum* du Léviathan néolibéral et nous conduit à articuler deux thèses théoriques majeures. La première est que *l'appareil pénal constitue un organe central de l'État*, qui exprime sa souveraineté et s'emploie à imposer des catégories, à consolider les divisions matérielles et symboliques, et à modeler les rapports et les comportements sociaux par la pénétration sélective de l'espace social et physique. La police, les tribunaux et la prison ne sont pas de simples appendices techniques servant au maintien de l'ordre légal (comme le voudrait la criminologie) mais bien des vecteurs de production politique de la réalité et de supervision des catégories sociales démunies et dépréciées, ainsi que de leurs territoires d'assignation (Wacquant 2008a). Les analystes de la genèse de l'État dans l'Europe moderne, de Norbert Elias à Charles Tilly en passant par Gianfranco Poggi, reconnaissent pleinement que la monopolisation de la force, et donc la construction d'une machinerie bureaucratique pour policer, juger et punir les mécréants, capable de pacifier la société, ont joué un rôle-clef dans l'érection du Léviathan. Il est grand temps que les analystes de l'ère néolibérale prennent note du fait que la reconfiguration de l'État après la dénonciation du pacte social keynésien n'implique pas seulement des actions nouvelles visant à promouvoir la compétitivité internationale, l'innovation technologique et la flexibilité salariale (Jessop 1994 : 251-279, Streeck et Thelen 2005, Levy 2006) mais aussi, et de manière distinctive, la réaffirmation forcenée de sa mission pénale désormais poursuivie dans un registre managérial et pornographique.

De fait, la seconde thèse avancée par *Punishing the Poor* est que la révolution capitaliste « par le haut » en cours, communément appelée *néolibéralisme*, implique l'élargissement et l'exaltation du secteur pénal du champ bureaucratique, de sorte que l'État puisse juguler les réverbérations causées par la diffusion de l'insécurité sociale dans les étages inférieurs de la hiérarchie de classe et ethnique, et apaiser le mécontentement populaire suscité par le dépérissement de ses fonctions économiques et sociales traditionnelles. Le néolibéralisme résout ce qui, du point de vue de la « culture du contrôle » de Garland, constitue un paradoxe énigmatique de la modernité tardive, à savoir le fait que « le contrôle est désormais renforcé dans tous les domaines de la vie sociale – à l'exception singulière et étonnante de l'économie, alors même que c'est de ce domaine dérégulé que jaillissent la plupart des risques contemporains » (Garland 2001 : 165, c'est moi qui souligne). Le remodelage néolibéral de l'État explique aussi le biais social, ethno-racial et spatial qui affecte le mouvement simultané de retrait de son giron social et d'expansion de son poing pénal : les populations les plus directement et négativement touchées par les changements convergents du marché du travail et des aides publiques se révèlent être également les « bénéficiaires » privilégiés des largesses des autorités pénales. C'est aussi le cas en Europe occidentale, où la clientèle prioritaire du système carcéral en expansion se compose principalement de chômeurs et de travailleurs précaires, d'immigrants postcoloniaux et de toxicomanes de classe inférieure, et autres épaves de rue (Wacquant 2009b : 87-102).

Enfin le néolibéralisme est étroitement corrélé avec la diffusion internationale de politiques punitives sur le double front pénal et social. Ce n'est par hasard si les pays occidentaux qui ont importés d'abord des mesures de mise au travail (*workfare*) destinées à discipliner les travailleurs précaires, puis des variantes de dispositifs de justice pénale inspirés des États-Unis, sont les pays du Commonwealth qui ont également poursuivi des politiques agressives de dérégulation économique guidées par la rengaine du « libre marché » venue elle aussi des États-Unis, alors que les pays qui restent attachés à un État régulateur fort capable d'endiguer l'insécurité sociale sont ceux qui ont le mieux résisté aux sirènes de la « tolérance zéro » et du slogan « *prison works* »⁵. De même, les sociétés du Second monde telles que le Brésil, l'Afrique du Sud et la Turquie, qui ont adopté des mesures pénales hyper-punitives inspirées par les évolutions étasuniennes des années 1990, et qui ont vu leur population carcérale s'envoler en conséquence, ne l'ont pas fait parce qu'ils avaient atteint un état de « modernité tardive », mais bien parce que ils avaient pris le chemin de la dérégulation du marché et du retrait de l'État⁶.

En nous permettant d'échapper au trope « crime et châtiment » pour repenser ensemble l'aide sociale et la justice criminelle tout en prenant en compte les dimensions matérielles et symboliques de la politique publique, le concept de champ bureaucratique de Bourdieu offre un outil souple et puissant pour sortir de l'impasse dans laquelle s'était engagé Foucault et disséquer le travail d'assemblage du Léviathan néolibéral. Il suggère que les luttes politiques-clefs de ce tournant de siècle impliquent, non pas tant des confrontations entre les organisations mobilisées représentant les catégories subalternes d'une part et l'État d'autre part, que des batailles internes à la constellation hiérarchique et dynamique des bureaucraties publiques qui luttent pour socialiser, médicaliser ou pénaliser la marginalité

⁵ L'étude majeure de Cavadino et Dignan (2006) sur les rapports entre politique pénale et économie politique montre que les pays qu'ils caractérisent comme néolibéraux (par opposition aux nations de type conservateur-corporatiste, social-démocrate et corporatiste-oriental) sont systématiquement plus punitifs et le sont devenus encore plus au cours des deux dernières décennies.

⁶ La diffusion internationale des catégories et politiques pénales « made in USA » et ses ressorts sont traités en profondeur dans mon livre *Les Prisons de la misère* (édition actualisée et élargie, *Prisons of Poverty*, Wacquant 2009b).

urbaine et ses corrélats. Elucider les liens entre « *workfare* », « *prisonfare* » et insécurité sociale suggère en retour que l'étude de l'incarcération n'est pas une rubrique technique du catalogue criminologique mais bien un chapitre central de la sociologie de l'État et de l'inégalité sociale à l'ère du marché-roi.

Références citées

- Alesina, Alberto et Edward L. Glaeser, 2004. *Fighting Poverty in the US and Europe : A World of Difference*. New York : Oxford University Press.
- Althusser, Louis, 1970. « Idéologies et appareils idéologiques d'Etat », *La pensée*, 151.
- Andreas, Peter et Ethan Nadelmann, 2006. *Policing the Globe : Criminalization and Crime Control in International Relations*. New York : Oxford University Press.
- Bonelli, Laurent, 2008. *La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité*. Paris : La Découverte.
- Bourdieu, Pierre, 1993. « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, p. 49-62.
- Bourdieu, Pierre et al. 1993. *La Misère du monde*. Paris : Seuil.
- Brenner, Neil et Nik Theodore (eds.), 2002. *Spaces of Neoliberalism : Urban Restructuring in North America and Western Europe*. New York : Wiley/Blackwell.
- Campbell, John et Ove Pedersen (eds.), 2001. *The Rise of Neoliberalism and Institutional Analysis*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Cavadino, Michael et James Dignan, 2006. *Penal Systems : A Comparative Approach*. London : Sage Publications.
- Chih Lin, Ann, 1998. « The Troubled Success of Crime Policy », in Margaret Weir (ed.), *The Social Divide : Political Parties and the Future of Activist Government*. Washington, D.C. : Brookings Institution and Russell Sage Foundation.
- Comaroff, Jean et John L. Comaroff (eds.), 2001. *Millennial Capitalism and the Culture of Neoliberalism*. Durham and London : Duke University Press.
- Duménil, Gérard et Dominique Lévy, 2004. *Capital Resurgent : Roots of the Neoliberal Revolution*. Cambridge : Harvard University Press.
- Fligstein, Neil, 2001. *The Architecture of Markets*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Foucault, Michel, 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- Garland, David, 2001. *The Culture of Control : Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago : University of Chicago Press.
- Giddens, Anthony, 1999. *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*. Cambridge : Polity Press.
- Grandquillot, Dominique, 2009. *RSA Revenu de solidarité active*. Paris : Gualino Editeur.
- Harvey, David, 2005. *A Brief History of Neoliberalism*. New York : Oxford University Press.
- Hasenfeld, Yeheskel, 1972. « People Processing Organizations : An Exchange Approach », *American Sociological Review*, 37(3), p. 256-263.
- Held, David, 1996. *Models of Democracy*. Cambridge : Polity Press.
- Hough, Mike et Pat Mayhew, 2004. « L'évolution de la criminalité à travers deux décennies du British Crime Survey », *Déviance et Société*, 28(3), p. 267-284.
- Jessop, Bob, 1994. « Post-Fordism and the State », in Ash Amin (ed.), *Post-Fordism : A Reader*. Oxford : Basil Blackwell.
- Jones, Trevor et Tim Newburn, 2006. *Policy Transfer and Criminal Justice*. Chichester : Open University Press.
- King Desmond, 1996. *In the Name of Liberalism : Illiberal Social Policy in the United States and Britain*. New York : Oxford University Press.
- Levy, Jonah D. (ed.), 2006. *The State After Statism : New State Activities in the Age of Liberalization*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Mathiesen, Thomas, 1990. *Prison on Trial : A Critical Assessment*. London : Sage Publications.
- Maurin, Louis and Patrick Savidan, 2008. *L'État des inégalités en France. Données et analyses*. Paris : Belin.
- Petersilia, Joan, 2008. « California's Correctional Paradox of Excess and Deprivation », *Crime and*

- Justice : A Review of Research* 37, p. 207-278.
- Piven, Frances Fox et Richard A. Cloward, [1971] 1993. *Regulating the Poor : The Functions of Public Welfare*. New York : Vintage.
- Pratt, John, 2008a. « Scandinavian Exceptionalism in an Era of Penal Excess. Part I : The Nature and Roots of Scandinavian Exceptionalism », *British Journal of Criminology*, 48, p. 119-137.
- , 2008b. « Scandinavian Exceptionalism in an Era of Penal Excess. Part II : Does Scandinavian Exceptionalism Have a Future? », *British Journal of Criminology*, 48, p. 275-292.
- Shea, Evelyn, 2009. « Elections and the Fear of Crime : the Case of France and Italy », *European Journal on Criminal Policy and Research*, 15(1-2), p. 83-102.
- Streeck, Wolfgang et Kathleen Thelen (eds.), 2005. *Beyond Continuity : Institutional Change in Advanced Political Economies*. Oxford : Oxford University Press.
- Tonry, Michael, 2004. *Thinking about Crime : Sense and Sensibility in American Penal Culture*. New York : Oxford University Press.
- Wacquant, Loïc, 2005. *The Mystery of Ministry : Pierre Bourdieu and Democratic Politics*. Cambridge : Polity Press.
- , 2008a. *Urban Outcasts : A Comparative Sociology of Advanced Marginality*. Cambridge : Polity Press. (Version abrégée en français: *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat*, Paris, La Découverte, 2006).
- , 2008b. “Ordering Insecurity : Social Polarization and the Punitive Upsurge,” *Radical Philosophy Review* 11 : 1 : 9-27. (Trad. française abrégée: “Insécurité sociale et surgissement sécuritaire,” *Contradictions*, 26, printemps 2008, pp. 1-16).
- , 2009a. *Punishing the Poor : The Neoliberal Government of Social Insecurity*. Durham, NC et London : Duke University Press, collection “Politics, History, and Culture”,
- , 2009b. *Prisons of Poverty*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- , 2010. *Deadly Symbiosis : Race and the Rise of the Penal State*. Cambridge : Polity Press.
- Young, Iris Marion, 2005. « The Logic of Masculinist Protection : Reflections on the Current Security State », in Marilyn Friedman (ed.), *Women and Citizenship*. New York : Oxford University Press.
- Young, Iris Marion, 2005. “The Logic of Masculinist Protection : Reflections on the Current Security State”, in Marilyn Friedman (ed.), *Women and Citizenship*. New York : Oxford University Press, p. 15-34.
- Young, Jock, 1999. *The Exclusive Society : Social Exclusion, Crime and Difference in Late Modernity*. London : Sage.
- Zimring, Franklin, Gordon Hawkins et Sam Kamin, 2001. *Punishment and Democracy : Three Strikes and You’re Out in California*. New York : Oxford University Press.

* A paraître in Daniel Zamora (ed.), *Critiquer Foucault*, Bruxelles: Editions Aden, 2013